

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la décision du Président n° DP2024-13 en date du 02 avril 2024 portant signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » à AMNÉVILLE, avec le GIE OMEGA - Ruelle Saint-Nicolas 57360 AMNÉVILLE, pour la date du mercredi 17 avril 2024 de 14h à 22h et pour un montant de 428 €,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'annuler la décision du Président n° DP2024-13 en date du 02 avril 2024, portant signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » à AMNÉVILLE, avec le GIE OMEGA - Ruelle Saint-Nicolas 57360 AMNÉVILLE, pour la date du mercredi 17 avril 2024 de 14h à 22h et pour un montant de 428 €.

Rombas, le 16 avril 2024

Affichage au siège le 19.04.2024

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accuse de réception en préfecture
057-200056190-20240416-DP2024-18-CC
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024